

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 10 SEPTEMBRE 2026

Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le

ID : 022-212200141-20260918-100926DELIB1-DE

L'an deux mil vingt-six le dix septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Yves BRUNET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

Mme Manuella ABBÉ, M. Jean-Baptiste CORDON, Mme FRATTINI Héloïse, M Pascal GODEST, Mme Nathalie JOSSELIN, Mme Lydie RAMEZ, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M Franck JOSSET, M Pascal FRENDON.

Mme LE ROLLAND Florence donne procuration à Mme Isabelle ANDRÉO
M Michel OLÉRON donne procuration à Mme Lydie RAMEZ

Secrétaire de séance : M Pascal GODEST.

Annule et remplace la délibération du 9 juillet 2026

Délibération 1 AVENANT POUR LA COUVERTURE DU TOIT DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire annonce qu'un avenant de l'entreprise PAYOU doit être validé concernant des travaux supplémentaires.

Le présent avenant a pour objet les travaux supplémentaires suivants :

-la fourniture et la pose de ligne de vie sur la couverture pour un montant de 3 833.33 € HT.

Le présent avenant a pour effet :

- D'introduire un prix forfaitaire en plus-value
- De modifier le montant du marché, arrêté par acte d'engagement relatif à la mise au point du marché, comme suit :

Le montant HT du marché qui s'élevait à 86 054.35 € HT est annulé et remplacé par le montant de 89 887.68 € HT.

Aucune indemnité compensatrice ne pourra être accordée par suite des dispositions contenues dans le présent avenant. Toutes les autres clauses du marché initial restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Les conseillers valident cet avenant, à l'unanimité.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY



Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 16/9/2026



Secrétaire de séance
M Pascal GODEST